

FORMATION INITIALE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL À DESTINATION DES MEMBRES DU CSE +50

Public

Formation obligatoire pour les représentants du personnel au CSE pour les entreprises de +50 salariés

Prérequis

Aucun

Agenda

Durée : 5 jours (35 heures)

Date(s) : nous consulter

Lieu : Cité des entreprises 60 Avenue Jean Mermoz 69008 Lyon

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Remise d'un support stagiaire

Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation

Tarif

1750 € HT

Contact

Luc AUDINET
04 78 77 20 37

Laudinet@uimmlyon.com

Objectifs

- Comprendre et connaître le rôle des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Connaître et savoir analyser les risques professionnels
- Conseiller et accompagner l'employeur et le CSE dans les démarches de prévention des risques professionnels

Programme

Jour 1 :

- Fonctionnement, attributions et moyens du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail : missions, règlement intérieur, rôle de la CSSCT, consultations obligatoires, droit d'alerte, heures de délégation ...
- Présentation des acteurs internes et externes de la prévention
- Présentation de la réglementation en matière de santé, sécurité au travail : principes généraux de prévention, sources de droit, responsabilité civile et pénale, enjeux de la prévention...

Jour 2 :

- Les risques professionnels : les familles de risques, l'analyse et l'évaluation des risques, la pénibilité
- La prévention en entreprise : les dispositifs de protection des salariés, les formations à la sécurité, les registres et vérifications obligatoires, la prévention du risque « machine »

Jour 3 :

- Les risques professionnels liés aux interventions d'entreprises extérieures
- L'analyse et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles : enquêtes, méthode de l'arbre des causes
- Le rôle du CSE dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail : visites périodiques, gestion des situations exceptionnelles, promotion de la santé et de la sécurité, référent harcèlement sexuel et agissements sexistes...

Jour 4 :

- L'évaluation des risques professionnels et le document unique, facteurs de risques spécifiques
- Prévention des risques d'interférence (intervention d'entreprises extérieures)

Jour 5 :

- La recherche et la proposition de mesures préventives et correctives
- La communication et la promotion de la santé sécurité au travail vers les salariés